

Connaissance ISSN 2492-9700 n°06 – 28 avril 2014 Mâj 31 janvier 2019 – Virginie HENRY, Anne-Françoise LE GUILLIEZ, France POULAIN – Nicolas WASYLYSZYN

L'historique du prieuré de la Sainte-Trinité de Beaumont-le-Roger



La création de la Collégiale de la Sainte-Trinité est intimement liée à l'émergence de la seigneurie de Beaumont. A la fin du X^e siècle, le nom de « Belmont » apparaît pour la première fois dans une donation faite par Richard II, quatrième duc de Normandie, à sa femme Judith de Bretagne. La charte qui mentionne la constitution du douaire de Judith où Belmons / Beaumont (associé à belmontellum / Beaumontel et Fontanas / Fontaine) est datée, pour sa rédaction, entre 996 et 1008.

En 1013, l'abbaye de Bernay est fondée et reçoit les biens que Judith de Bretagne lui attribue à partir de son douaire. Elle décède en 1017. Il faut attendre 1025 pour que réapparaisse Belmons (avec Belmontellum) dans un état des biens relevant de l'abbaye de Bernay.

En 1030, le domaine est cédé à Onfroy¹, seigneur de Pont-Audemer.

En 1040, Roger d'Onfroy, fils aîné d'Onfroy, appelé Roger-à-la-Barbe, devient l'héritier du domaine. Il ajoute le nom de Beaumont à son patronyme et devient ainsi Roger de Beaumont, d'où l'origine du nom de la ville.

La motte féodale. En 1048, Roger se marie avec Adeline de Meulan. Il fait construire un vaste château sur la côte à partir de 1055 et fait entourer le village du Bourg-Dessus d'épaisses murailles et fonde l'église Saint-Nicolas.

Ce n'est probablement qu'à partir du milieu du XI^e siècle que Roger porte le nom de « Beaumont » ; jusqu'à cette date, il ne signait que Roger fils d'Onfroy. La chronologie manque de détail, mais les sources font apparaître une présence de Roger et de sa famille de plus en plus régulière sur le territoire beaumontais à partir des années 1050. Ce n'est qu'à partir de 1066 que Roger fait un premier don à un établissement religieux sur le site de Beaumont.

Notons par ailleurs qu'Onfroy, Roger et son frère Robert, étaient des proches du duc Guillaume de Normandie, au point que Roger accompagna la duchesse dans la conduite du duché durant la conquête de l'Angleterre (1066-1070).

Le domaine de Beaumont, associé à Beaumontel situé rive droite, va être dissocié des autres biens issus du douaire de Judith situé rive gauche, probablement à la faveur de deux phénomènes conjoints. Tout d'abord, la solidité des liens qui unissent Roger au duc Guillaume a pu conduire celui-ci à lui confier l'avouerie d'une partie des biens relevant de l'abbaye de Bernay. Et ensuite, la confiance que le duc de Normandie accorde à la famille implantée à Pont-Audemer, et celle qu'il a en particulier pour Roger à qui il confie le territoire de Beaumont, l'encourageant à s'y installer pour faire un rempart contre l'une des familles les plus rebelles au pouvoir ducal : Les Tosny, implantés à Conches et plus haut sur la Risle.

Pour marquer sa présence, Roger fait édifier un château fortifié, et fonde un établissement religieux : La collégiale de la Trinité, après avoir reçu l'accord du duc. Cet acte est l'expression symbolique de la place que cette nouvelle seigneurie doit prendre dans la gouvernance du duché. En fait, l'ensemble « castrum et collégiale » relève d'une

¹ Il semblerait que, contrairement à une idée reçue, Onfroy, ne s'est jamais appelé "de Vieilles" (de Vetulis) du nom d'une villa située opportunément sur la rive gauche de la Risle, sauf dans un texte rédigé par Orderic Vital au XII^e siècle, où il réorganise une généalogie des noms et accole le nom de Vieilles au prénom d'Onfroy, permettant Galeran II de Meulan de justifier tout aussi opportunément de ses droits sur des biens qu'il avait déjà dû accaparer. La pratique du faux en écriture était à cette époque un sport national surtout quand elle permettait d'arranger l'histoire des biens ou lorsque les documents écrits avaient « tout aussi opportunément » pu disparaître. Onfroy (Unfredus) n'

stratégie de structuration administrative et militaire mise en place par Guillaume le Conquérant et suivie par ses fils pour « quadriller » la Normandie.

En 1070, il fait bâtir la collégiale de la Sainte-Trinité, à flanc de coteau, en contre-bas de son château. Le terrain n'est pas suffisamment grand. Ainsi, « *c'est en mordant le sein de la montagne que Roger fit l'emplacement à mi-côte, voûté en cave, avec quatre minarets, adhérent à l'église par la gauche. Le terrain fut soutenu de murailles elles-mêmes étonnées par d'énormes piliers en pierre à la hauteur de quarante à quarante-trois pieds* ». Le nom du premier doyen porte à controverse, car le patronyme de « Wazon », parfois indiqué dans les livres d'histoire, n'est pas cité dans les textes.

Jusqu'aux années 1087, Roger ne fait qu'un seul don issu du site de Beaumont à un établissement religieux, comme en attestent les chartes où les biens relèvent du territoire « paternel » entre Pont-Audemer et Préaux.

En 1087², la Collégiale de la Sainte-Trinité est inaugurée en présence de l'Archevêque de Rouen et de l'Évêque d'Évreux. Elle est confiée à des chanoines anglais de Sainte-Frideswide d'Oxford. Roger dote richement la collégiale. Les biens sont tous situés dans un périmètre qui va de Beaumontel à Barc, en passant par les moulins situés sur la Risle. Cet établissement religieux, qui n'est pas un monastère, accueille cinq à six chanoines séculiers. Ils n'ont aucune obligation comme celle de vie commune des moines. Leur mode d'organisation se caractérise par l'existence d'une église, probablement située sur l'emplacement de celle que nous connaissons, et de maisons occupées par les chanoines, mais dont seulement deux sont situées à proximité du lieu de culte. Les autres sont situées dans le village. Nous n'avons aucun élément textuel permettant de connaître les conditions dans lesquelles ces édifices ont été bâtis. Cependant, au vu de la charte de fondation, il semblerait que ceux-ci aient été achevés lors de la fondation (Voir les articles sur le sujet de Musset sur les chanoines en Normandie, anciens, mais qui restent justes).

En 1118, Robert de Beaumont fonde le Prieuré de Grammont et y meurt la même année.

En 1129, l'héritier de Roger, Galeran, mieux connu sous le nom de Galeran II de Meulan, va tenter de réformer la petite communauté des chanoines en leur imposant « le pain commun » et l'existence d'une salle commune, à l'exemple des chanoines qui officient dans le chapitre de la cathédrale d'Évreux. Il s'agit alors de mettre en place un semblant de vie commune pour ces religieux, suivant les principes suivis par la réforme grégorienne qui a pénétré l'ensemble des diocèses. La petite communauté de Beaumont n'échappe pas à ce mouvement.

Galeran se montre d'ailleurs très préoccupé par la qualité de vie des religieux en général et sera un grand donateur pour l'ensemble des établissements relevant directement de sa juridiction (Mantes, Meulan, le Bec Hellouin). Il ira jusqu'à fonder l'une des premières abbayes de chanoines réguliers en Normandie, celle de Grammont (vers 1118).

En 1131, la collégiale de la Trinité bénéficie de la vague de confirmation des biens aux établissements religieux que réalise Henri I^{er} Plantagenêt lors de sa venue au château d'Arques. La chance a voulu que cette charte soit retrouvée presque intacte aux Archives Départementales de l'Eure et qu'elle reprenne tous les actes qui aient été établis en sa faveur depuis sa fondation.

La création du Prieuré : En 1142, Galeran met la « touche ultime » à son projet de suivre et d'amplifier la réforme de la vie religieuse à Beaumont en cédant l'église de la Trinité et tous ses biens à l'abbaye du Bec Hellouin pour qu'y soit fondé un prieuré de l'ordre bénédictin. Remplacés par douze moines, les chanoines de la Collégiale ne sont pas pour autant chassés. Ils ont le choix de rester en se conformant à la nouvelle règle ou de rejoindre une autre communauté, dont peut-être celle de Sainte Frideswide en Angleterre. Une bulle du Pape Innocent II, tout en confirmant l'attribution de l'église en 1143 et de ses biens au Bec, a rappelé aux très zélés moines bénédictins le devoir de respecter les anciens membres de la communauté séculière.

À compter de cette date, le prieuré vivra la vie ordinaire des églises-filles d'une grande

2 L'acte de fondation de la collégiale a été établi entre 1087 et 1088, et le signataire est bien Roger et non Robert son fils qui signera d'autres donations par la suite. En fait, il s'agit d'une confusion dans l'interprétation de la pancarte de confirmation rédigée par Henri I^{er} qui en 1131 conforte l'existence de l'établissement et l'ensemble de ses dotations. Cet acte reprend trois chartes dont celle de la fondation (l'original, coupé en deux pour servir de couverture à des actes notariés du XIX^e siècle) est conservé aux Archives Départementales de l'Eure. Les témoins de l'acte sont Robert Courte-Heuse fils de Guillaume le Conquérant, Robert d'Harcourt, Roger de Thibouville, Thierry de Launay, Ranulphe de Bigars et autres seigneurs de la contrée.

abbaye ; accueillant une petite communauté de religieux, vivant à proximité du site culturel, autonome vis-à-vis du château tout en restant placé sous sa protection. L'église bénéficie d'un aménagement. Les murs encore conservés témoignent d'un édifice ne permettant pas d'accueillir beaucoup de laïcs, organisé pour que chaque travée accueille une stalle pouvant être attribuée à un moine.

Cependant, si Galeran de Meulan a été animé par un certain idéal vis-à-vis de la qualité de la vie religieuse, cet idéal a été souvent mis à mal au cours des décennies suivantes, comme en témoigne l'évêque de Rouen Eudes Rigaud dans ses livres de visites et les remontrances qu'il adresse aux religieux pour qu'ils réforment leur vie.

Par la suite, la petite communauté vivra au gré de l'histoire, continuant à bénéficier de dons réguliers de la part des habitants de la seigneurie et des personnalités proches des seigneurs de Beaumont. Le passage de ces terres entre les mains de Robert d'Artois a été un épisode parmi d'autres qui perturba le calme de la communauté et du fait des guerres, les moines présents sur le site durent à plusieurs reprises rejoindre l'abbaye du Bec pour être en sécurité.

En 1166, Galeran meurt et c'est son fils aîné, Robert IV de Meulan, qui lui succède.

À la fin du XII^e siècle, le château est renforcé pour Richard Cœur de Lion avant de passer à la couronne de France.

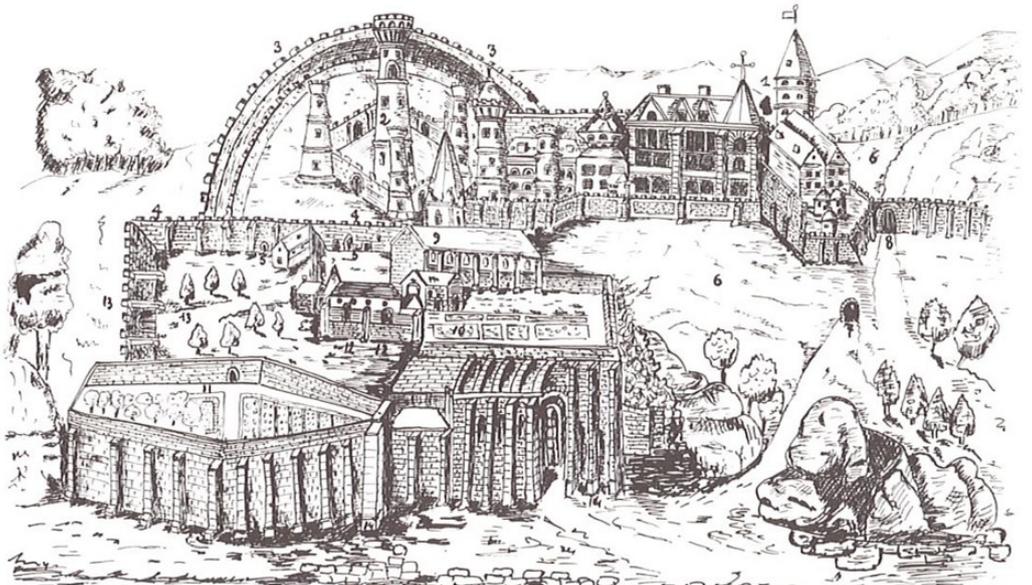
En 1258, Louis IX passe par Beaumont et afferme des vignes sises près du château de la ville aux religieux du prieuré.

En 1307, Philippe le Bel accorde aux religieux du Bec et de Beaumont le privilège de relever directement de la couronne et de transporter, vendre et acheter dans tout le royaume des marchandises exemptes de tous droits.

Le déclin. Le 6 mai 1378, Du Guesclin assiège la ville. Il fait détruire le château. C'est le début d'une longue décroissance. En 1418, Henri V d'Angleterre prend la ville et la livre au pillage. En 1580, les moines



1775. Dessin issu de l'ouvrage *L'histoire de France de Beaumont-Le-Roger de Gérard Levacher* qui montre un ensemble castral et religieux de tout premier ordre. Certains éléments sont exacts : contreforts, chaînage des murs d'enceinte... d'autres sont sans doute plus romantiques : tour au dessus de la motte féodale et château renaissance sur l'héméron défensif



En 1789, à la veille de la Révolution, seuls deux chanoines occupent les bâtiments claustraux mais peu de temps après les locaux sont dévastés. Les commerçants rouennais effectuent les réparations nécessaires à la conservation de l'édifice. Ils débouchent les croisées remplies de moellons et consolident les bâtiments à l'aide de matériaux provenant du château du président du Parlement de Rouen. Des campagnes régulières de travaux sont entreprises entre le XVII^e siècle et le XVIII^e siècle pour garantir les lieux et assurer la permanence de la communauté sur place.

En 1791, lorsque la Révolution arrive, un inventaire des biens de l'église et des moines vivant sur place est ordonné. La communauté est composée de quatre personnes et les édifices sont en tous dans un état médiocre.

Vendu en tant que Bien National, le prieuré de la Trinité participe à l'industrialisation de la Normandie. En 1820, l'industrie textile s'empare de ce qui reste des bâtiments qui deviennent une filature de coton, une fabrique de rubans et une manufacture de draps.

En 1847, le prieuré de la Trinité est proposé à la ville pour la somme de 7.000 F. La



majorité du conseil préfère l'adjuger à un homme qui détruit l'édifice pour en vendre les matériaux. On brise les tombeaux pour en négocier la pierre et on jette parmi les décombres les morts ensevelis dans des linceuls de cuir tanné et très bien conservés. De nombreuses maisons de Beaumont-le-Roger ont été construites avec les pierres du prieuré.

En 1862, M. Lenormand, membre de l'institut, alarmé, arrête la démolit

Quelques années plus tard, une partie des murailles de soutènement est démolie pour l'élargissement de la route de Brionne.

En 1916, le prieuré est classé au titre des monuments historiques. Il est depuis propriété de l'État qui en assure la conservation.

À partir des années 1950, le site a mieux été pris en charge par l'État qui, par le biais du ministère de la Culture, a commencé un long programme de travaux visant à stabiliser les ruines et à partir des années 1970, à assurer un programme de fouilles pour mieux comprendre le site. Les sondages archéologiques entrepris sur le site témoignent d'une occupation du lieu correspondant à l'iconographie du XVIII^e siècle, et d'une organisation du site par niveau, celui des jardins étant situé à plus de deux mètres en dessous de niveau actuel.



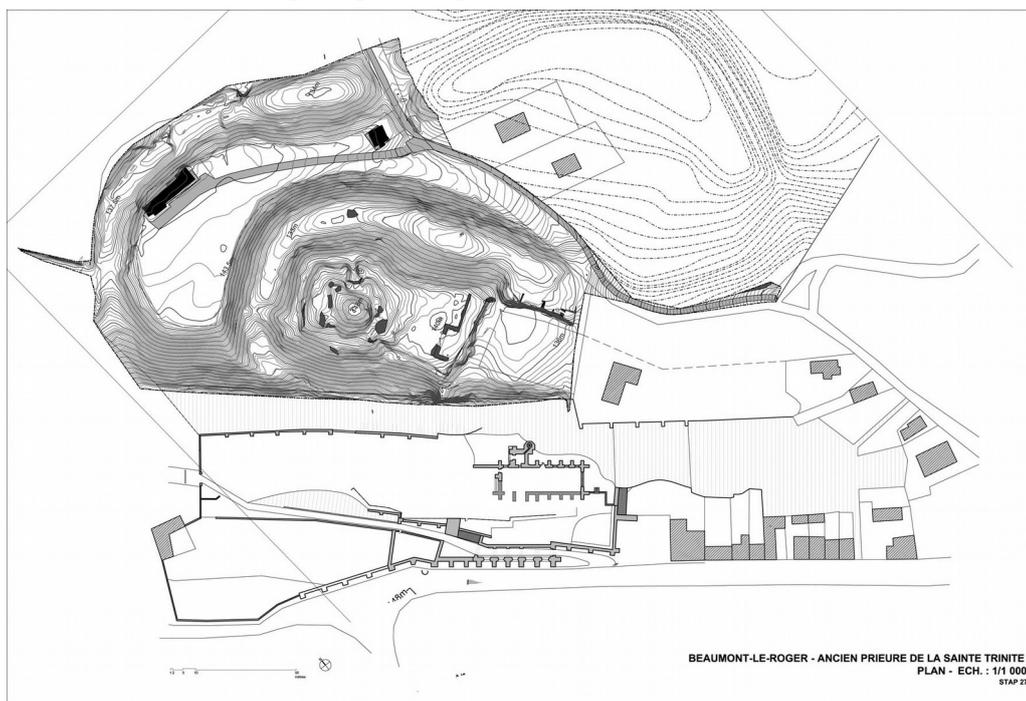
Les photographies de cette période (ci-contre) mettent en avant une colline arrière bien dégarnie plus conforme avec l'idée d'un site défensif d'où il devait être possible de voir toute la vallée.

Les années 1990 ont vu les travaux de confortement des premières arches de l'allée menant au niveau haut, ainsi que la stabilisation de l'église en elle-même et une fermeture des accès aux galeries des anciennes carrières (et de l'escalier menant à la motte féodale) où se trouve aujourd'hui une colonie très importante de chauve-souris. Le site est d'ailleurs protégé au titre de Natura 2000.



Aujourd'hui, les travaux visent à poursuivre la stabilisation des ruines, à les mettre en sécurité et à les valoriser. Il s'agit de reprendre les travaux de confortement et de restauration des murailles et surtout de diminuer les risques inhérents à la fois à la présence d'un massif forestier trop important sur le coteau (car la paroi de craie est instable) et à des occupations inappropriées (barbecue, soirées alcoolisées, quads...).

En 2019, l'État vient d'acquérir l'ancien jardin du Prieur qui se trouve au sud-est de l'ensemble, pour partie également sur la commune de Beaumontel.



Le site aujourd'hui, avec au nord l'ensemble motte féodale et au sud le prieuré. La partie en lignes topographiques fine est issue d'une étude de recherche menée par Aude Painchaud dans le cadre du PCR Forteresses en terre.